

## ÉDITORIAL

# MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DU CMAJ SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS NON DIVULGUÉS

Diane Kelsall MD MEd

Pour la version anglaise de l'article, veuillez consulter doi: 10.1503/cmaj.190080

**T**out ce qui se publie dans les revues spécialisées peut avoir un impact important sur l'évolution des pratiques et sur les politiques de soutien, mais lorsque les auteurs omettent de divulguer des conflits d'intérêts, la crédibilité des revues s'en trouve affectée. Un tel manque de transparence risque aussi de miner la confiance du public envers la science, particulièrement du fait que ce problème a récemment fait les premières pages des journaux. Les avis concernant des omissions majeures se succèdent à un rythme aussi régulier que déprimant, comme en témoigne l'organisme sentinelle Retraction Watch. La simple perception d'un conflit d'intérêts impliquant un auteur, et a fortiori sa dissimulation, peuvent avoir un impact<sup>1</sup>.

L'ICMJE (International Committee of Medical Journal Editors) a récemment révisé ses directives concernant les conflits d'intérêts<sup>1</sup> : l'omission délibérée de divulguer un conflit d'intérêt représente désormais une faute professionnelle qui justifie l'imposition de mesures appropriées<sup>2</sup>, incluant la notification de l'établissement de l'auteur et de ses bailleurs de fonds. En tant que revue appliquant les recommandations de l'ICMJE, le CMAJ applique cette directive.

Nous avons tous des intérêts financiers et personnels, des affiliations universitaires ou institutionnelles ou des convictions politiques ou religieuses susceptibles de nous placer en situation de conflit d'intérêts<sup>3</sup>. Et s'ils affectent notre travail, cela pose un problème. Pour les rédacteurs des revues, par exemple, les conflits d'intérêts peuvent influencer toutes les étapes du processus de publication, de l'opinion sur le protocole ou la réalisation d'une étude jusqu'aux choix éditoriaux, en passant par la révision par les pairs.

Comme d'autres revues associées à l'ICMJE, le CMAJ exige depuis longtemps de ses auteurs qu'ils déclarent tout conflit d'intérêts au moment de soumettre un article pour publication

et de remplir un formulaire de l'ICMJE à cet effet. Le formulaire porte sur le soutien financier reçu pour le travail soumis et toute autre transaction connexe effectuée au cours des 36 mois précédents, la propriété intellectuelle et toute relation ou activité pouvant être perçue comme ayant influencé la soumission. Cette information est accessible aux pairs réviseurs et aux rédacteurs qui examinent l'article et est présentée aux lecteurs dans la version publiée. Nous demandons aussi aux pairs réviseurs et aux rédacteurs de déclarer tout conflit d'intérêts en lien avec un article soumis et de se retirer, le cas échéant.

Ce qui a changé, par contre, c'est la façon dont les revues affiliées à l'ICMJE, y compris le CMAJ, traiteront l'omission de divulguer les conflits d'intérêts. Compte tenu de l'effet délétère des telles omissions délibérées sur l'intégrité scientifique, l'ICMJE les considère comme des fautes professionnelles, peu importe que la lumière à leur sujet soit faite avant ou après la publication<sup>1</sup>. Les revues ont généralement publié des errata après le fait pour que l'information manquante soit ajoutée au dossier. Cela s'accompagne parfois d'une note du rédacteur et il est rare qu'un article publié soit réfuté sur la base d'une omission de divulgation. Dans les cas d'omissions de divulgation découverts en cours de publication, les rédacteurs ont eu plusieurs options, allant de l'ajout de l'information qui était manquante lors de la publication, au rejet pur et simple.

À présent, selon l'ICMJE, dès la découverte d'une omission de divulgation d'un conflit d'intérêts, les rédacteurs des revues ont la responsabilité de déclencher tout un train de mesures décrites par le Comité sur l'éthique en matière de publications<sup>2</sup>. Selon le cas, cela pourrait inclure la publication d'une mise en garde, une enquête menée par l'établissement de l'auteur et la rétractation. Il ne suffit plus de simplement ajouter l'information manquante relativement au conflit d'intérêts.

Tout le contenu éditorial du CMAJ représente les opinions des auteurs de ce contenu, et ces opinions ne sont pas nécessairement celles de l'Association médicale canadienne et de ses filiales.

Il est important de noter que cette directive concerne l'omission délibérée de divulguer un conflit d'intérêts. Nous comprenons qu'il peut y avoir des erreurs lors d'une soumission. Les auteurs peuvent cependant s'en prémunir en tenant à jour une liste de leurs arrangements financiers et autres et en s'y référant au moment de remplir le formulaire de déclaration de l'ICMJE. Certains systèmes de soumission des manuscrits, comme celui du CMAJ, demandent aux auteurs de cocher « oui » ou « non » au moment de leur soumission pour indiquer s'ils sont en situation de conflit d'intérêts et de la décrire brièvement, le cas échéant. Selon notre expérience, les auteurs semblent prendre cette question plutôt à la légère.

Nous encourageons les auteurs à remplir eux-mêmes le formulaire de déclaration et à réviser soigneusement l'information de leur soumission plutôt que de déléguer ces tâches. Les établissements peuvent aussi se rendre utiles en maintenant à jour une base de données sur les conflits d'intérêts pour leur personnel. Il peut aussi être utile d'embaucher un agent de publications qui verra à ce que l'information et les documents soumis soient complets<sup>4</sup>.

Alors que le CMAJ met en œuvre la nouvelle politique de l'ICMJE pour la gestion des conflits d'intérêts non divulgués, nous enjoignons nos lecteurs à se souvenir que nous sommes tous les gardiens de l'intégrité de la recherche. Nous prendrons au sérieux notre

responsabilité en exerçant la vigilance nécessaire, mais la transparence du dossier de publication ne revient pas uniquement aux rédacteurs de revues. Elle repose sur l'implication active de toutes les personnes concernées, allant des organismes subventionnaires jusqu'aux lecteurs.

### Références

1. Recommandations pour la conduite, la présentation, la rédaction et la publication des travaux de recherche soumis à des revues médicales. International Committee of Medical Journal Editors; mise à jour décembre 2018. Accessible ici : [www.icmje.org/icmje-recommendations.pdf](http://www.icmje.org/icmje-recommendations.pdf) (consulté le 17 janvier 2019).
2. Discussion/guidance document on handling competing interests. Hampshire (UK): Committee on Publication Ethics; 2016. Accessible ici : [https://publicationethics.org/files/u7140/Discussion\\_document\\_on\\_handling\\_competing\\_interests.pdf](https://publicationethics.org/files/u7140/Discussion_document_on_handling_competing_interests.pdf) (consulté le 17 janvier 2019).
3. Conflict of interest in peer-reviewed medical journals. World Association of Medical Editors: le 27 mars 2009, mis à jour le 25 juillet 2009. Accessible ici : <http://wame.org/conflict-of-interest-in-peer-reviewed-medical-journals> (consulté le 17 janvier 2019).
4. Cobey KD, Galipeau J, Shamseer L, et al. Report on a pilot project to introduce a publications officer. *CMAJ* 2016;188:E279-80.

**Intérêts concurrents :** Se rendre à [www.cmaj.ca/site/misc/cmaj\\_staff.xhtml](http://www.cmaj.ca/site/misc/cmaj_staff.xhtml)

**Affiliations :** Rédactrice en chef [intérimaire] du CMAJ

**Correspondance à :** Éditeur du CMAJ, [cmaj@cmajgroup.ca](mailto:cmaj@cmajgroup.ca)

## RÉSUMÉ DE RECHERCHE ■ POPULATIONS VULNÉRABLES

# Interrogation de routine sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre : étude à méthodologie mixte

Andrew D. Pinto MD MSc, Tatiana Aratangy PhD, Alex Abramovich PhD, Kim Devotta MA, Rosane Nisenbaum PhD, Ri Wang MMath, Tara Kiran MD MSc

Pour la version anglaise de l'article, veuillez consulter doi: 10.1503/cmaj.180839

Voir le commentaire connexe à : [www.cmaj.ca/lookup/doi/10.1503/cmaj.190011](http://www.cmaj.ca/lookup/doi/10.1503/cmaj.190011)

**CONTEXTE :** L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont d'importants déterminants sociaux de la santé, mais il est rare qu'on interroge systématiquement les patients sur ces paramètres. Nous avons examiné la réaction de patients interrogés d'emblée sur leur orientation sexuelle et leur identité de genre et nous avons comparé les réponses à la question sur l'identité de genre à d'autres données du dossier médical sur ce même paramètre.

**MÉTHODES :** Nous avons analysé les données concernant tout patient ayant répondu à au moins 1 question d'un sondage socio-démographique administré de routine entre le 1<sup>er</sup> décembre 2013 et le 31 mars 2016. Nous avons aussi procédé à des entrevues semi-structurées auprès de 27 patients une fois le sondage complété.

**RÉSULTATS :** Le sondage a été proposé à 15 221 patients et 14 247 (93,6 %) ont répondu à au moins 1 question sociodémographique. La plupart des participants ont répondu aux ques-

tions sur l'orientation sexuelle (90,6 %) et l'identité de genre (96,1 %). Plusieurs patients classés « transgenres » ou « diversité de genre » selon leur dossier médical ne s'identifiaient pas à la catégorie transgenre, mais se disaient femmes (22,9 %) ou hommes (15,4 %). Dans les entrevues semi-structurées, plusieurs patients ont apprécié la diversité des choix offerts, même si certains ne s'y sont pas reconnus, et d'autres se sont sentis mal à l'aise de répondre aux questions.

**INTERPRÉTATION :** Nous avons observé un fort taux de réponse aux questions sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Conformément à d'autres recherches, nous suggérons d'utiliser une question en 2 volets pour explorer l'identité de genre. Les recherches à venir devraient évaluer l'acceptabilité et la faisabilité de ce type de questions dans divers contextes de soins. Ces données peuvent aider les organisations à identifier les inégalités en matière de santé liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.